

**CONSEIL MUNICIPAL du 5 octobre 2018**  
**Convocation du 26 septembre 2018**

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 5 octobre à 20h00, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Michel Rochet, Maire.

Présents : MM. M. Rochet, D. Ferniot, Ph. Bride, Mmes L. Jeanguillaume, S. Hählen. MM J. Courvoisier, D. Chapoutot, Cl. Kimmel, Mmes S. Piquet, A. Fromond, J. Geneletti, D. Rebboah.

Absent : Ch. Pasteur qui donne procuration à D. Chapoutot.

Secrétaire de séance : Lydie Jeanguillaume

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

Plusieurs points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Contrat d'entretien de l'horloge de l'église
- Demande de subvention
- Diagnostic amiante
- Etude de sol, travaux salle des fêtes
- Contrat de ruralité, école numérique innovante et ruralité ENIR
- Ouverture de crédit

**DELIBERATIONS:** Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1. **DPU** : Après exposé, le conseil décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente d'une maison avec terrain, parcelle cadastrée A385.
2. **Coût des sports, exercice 2017-2018** : comme chaque année, M. le Maire présente au conseil les tableaux retraçant les consommations et coûts de la viabilisation du gymnase, du vestiaire du stade et du local loisirs ainsi que la répartition des frais par salle.

Coût total fonctionnement et réparation : 64 005€. Reste en charge commune : 45 857€

Montant total des recettes : 18 148€ (locations des salles aux associations y compris local loisirs).

Facturation pour le lycée du Bois : 6 660€ pour un coût réel de 18 841€

Facturation pour l'Institut compagnonique : 4 162€ pour un coût réel de 9 747€.

M. le Maire rappelle que le montant des locations payées par le monde associatif est très inférieur au coût réel et représente en soit une subvention sous forme d'avantages en nature.

Durant cette période, la fréquentation du gymnase a augmenté.

Le conseil municipal approuve la répartition des charges pour l'année 2017-2018 et vote les montants facturés au lycée du Bois, à l'Institut compagnonique et aux différentes associations.

3. **Pacte fiscal – avenant n° 3** : pour rappel, le pacte fiscal et financier est une convention entre les communes et la CCVA sur la période 2015 – 2020. L'objet du pacte est de définir les actions permettant d'optimiser les ressources fiscales et les dotations à l'échelle du territoire dans le but de mettre en œuvre le projet de territoire. Il a été prévu dans ce cadre, que le pacte pourrait faire l'objet d'avenants afin de prendre en compte les évolutions législatives ayant un impact sur les finances de la communauté de communes. Les règles de calcul des dotations aux communes et à la CCVA ont modifié l'équilibre financier mis en place du fait de l'augmentation de la dotation aux communes et de la baisse de la dotation à la CCVA. Pour que la CCVA puisse continuer à reverser des dotations aux communes, il convient de diminuer la répartition du fonds de concours aux communes. Le calcul de la répartition du fonds de concours aux communes fera l'objet d'une rediscussion tous les ans.

Nous présentons des dépenses de fonctionnement au double de fond de concours demandé qui est à hauteur de 30 406 €.

Le conseil vote l'avenant n° 3.

4. **Taxe d'aménagement** : M. le Maire rappelle que les opérations d'aménagement et les constructions soumises à autorisations de l'urbanisme donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement sous conditions. Pour l'année 2019, le Conseil départemental a augmenté son taux passant de 1 à 1.5. Pour sa part, la conseil décide de maintenir son taux à 2.5% et de mettre en place une exonération partielle

concernant les locaux à usage industriels ou artisanal, les locaux commerciaux de moins de 400m<sup>2</sup> en leur appliquer un taux 1.25%.

5. **Désignation des délégués au syndicat des eaux de la Vache** : avec la prise de compétence eau et assainissement par la CCVA, les délégués des communes desservies par le syndicat des eaux de la Vache ont été supprimés. Une décision de l'Etat oblige à nouveau les communes à avoir des délégués pour les représenter dans les syndicats. En conséquence, le conseil confirme les délégués précédemment nommés dans leurs fonctions, à savoir : Jocelyne Geneletti, Julien Courvoisier et Daniel Ferniot.
6. **Subventions OMS** : sur proposition de l'OMS, le conseil décide de verser 90€ au club bouliste et 80€ à l'association sportive du lycée du Blois
7. **Dossier MILLON** : le conseil autorise le maire à faire venir le géomètre pour établir un plan d'alignement de la maison de M. MILLON. Le conseil autorise également le maire à ester en justice pour ce dossier.
8. **Subvention amende de police** : le conseil autorise M. le Maire à faire une demande de subvention « amendes de police » ainsi qu'une demande de pré-financement pour les travaux d'aménagement extérieur devant la mairie.
9. **Travaux forestiers** : après exposé de D. Chapoutot, le conseil accepte le programme de travaux 2019, pour un montant de 1 350€ HT M. Bernard Roy, agent de l'ONF part à la retraite et accepte de faire partie de la commission forêt.
10. **Electrification lotissement des Varraches** : ces travaux concernent l'aménagement du réseau électrique, éclairage public et l'infrastructure téléphonique. Le montant estimatif total s'élève à 87 536.47€ avec reste en charge de la commune : 57 451.77€. le conseil approuve ce programme et autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec le Sidec.
11. **Contrat d'entretien de l'horloge de l'église** : l'entreprise Prêtre propose d'assurer la maintenance de l'horloge électronique ainsi que des deux cloches électrifiées de l'église, pour un montant de 150€ HT. Le conseil accepte ce contrat d'entretien et autorise le maire à le signer.
12. **Travaux salle des fêtes** : les travaux d'aménagement de la salle des fêtes ont un intérêt communautaire (cinéma, conférences, expositions, etc..). dans ce cadre, le conseil autorise le Maire à faire une demande de subvention au conseil départemental, via la CCVA ainsi qu'une demande de subvention à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).
13. **Diagnostic amiante** : ce diagnostic concerne la salle des fêtes pour les travaux à venir ainsi que la gendarmerie au titre de propriétaire bailleur. Le conseil accepte de faire réaliser ces diagnostics pour 1 448 € à la salle des fêtes et 2 310 € à la gendarmerie.
14. **Diagnostic étude de sol** : concernant l'extension de la salle des fêtes, une étude de sol est obligatoire. Le conseil retient la société B3G2 pour un montant de 3 500 € HT.
15. **Ouverture de crédits** : lors de l'établissement du budget, en l'absence de notification de subvention, aucun crédit n'avait été porté pour les travaux de la salle des fêtes. Aujourd'hui, il y a lieu d'ouvrir une ligne de crédit pour l'étude de sol et les diagnostics amiante. Le conseil décide de prélever 20 000€ sur le compte 231-361 et d'abonder la ligne 231-362.
16. **Convention ENIR** : la commune peut prétendre à l'obtention de subvention dans le cadre du projet écoles numériques innovantes et ruralité. Le projet d'installation de vidéo projecteur avec écran tactile triptyques, correspond aux dossiers subventionnables. Le dossier de demande de subvention comprend :
  - un audit de notre installation électrique et internet
  - Un projet pédagogique réalisé par l'équipe d'enseignants,
  - Un projet commun commune et enseignants retraçant le bien fondé de la nouvelle installation
  - Un devis prévisionnel achat et installation du matériel.
  - Le conseil autorise le Maire à monter le dossier dans le cadre du contrat de ruralité.

#### Travaux :

Travaux mairie : différents corps de métiers travaillent actuellement

Mobilier urbain : la mise en place se poursuit.

Rue Mouffetard : à l'occasion de l'ouverture des plis pour le lotissement des Varraches, le 19/10 à 18h, le choix des entreprises pour la rue Mouffetard sera fait.

Demande d'autorisation auprès de la DDT pour la mise en place d'un panneau vitesse limitée à 50km/h rue du Moulin.

Salle des fêtes : présentation de tribunes escamotables avec fauteuils pour les séances de cinéma.

#### Divers :

Agence postale communale : à l'heure actuelle, il n'est pas possible de connaître la fréquentation de la poste. Afin de déterminer les jours et horaires d'ouverture de notre future agence postale communale, il faut réaliser un pointage.

Local fruits : problème électrique du à un défaut de masse.

Urbanisme : lancement de l' OPAH + ANAH, une première commission s'est tenue pour 5 dossiers. La question est posée : faut-il reconduire une opération façades ?

MSAP : dans le cadre des économies d'énergie, des ateliers sont proposés aux personnes en réelle difficulté financière. Un atelier se tiendra en novembre à la MSAP.

11 novembre : à l'occasion du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale, la mairie participera à l'opération « planter un arbre ». L'emplacement retenu est le rond-point rue des Epinettes.

Zone bleue : M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de respecter la zone bleue pour permettre la rotation du stationnement pour les clients qui viennent dans nos commerces.

Conseil communautaire : rapporteur L. Jeanguillaume. Lecture des différents rapports, Après chaque conseil communautaire, un compte rendu sera fait au conseil suivant. Suggestion : un compte rendu devrait être adressé à tous les conseillers du territoire. (les documents sont consultables en mairie).

Politique Jeunesse de la CCVA : rapporteur J. Geneletti, il s'agit du rendu des travaux pilotés par Territoire Conseil. Diverses propositions sont avancées. Dossier à suivre.

Sècheresse : D. Rebboah demande que la mairie se positionne sur les dégâts aux maisons causés par la sécheresse de cet été.

16/10 : AG de l'association Mary Poppin's 20h30 - Ounans

AMJ : formation sur les énergies renouvelables le 18/12, il faut s'inscrire avant le 12/10.

Dole Expo : salon made in Jura, le 19/10 première rencontre annuelle du numérique.

Carrefour des collectivités locales à Micropolis : 11 et 12 octobre.

Vigilance voisin cambriolage : suite à la recrudescence des cambriolages sur la commune, information à rechercher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h56

Prochain conseil : vendredi 9 novembre 2018.

La secrétaire,

Lydie JEANGUILLAUME

Le Maire,

Michel Rochet



